



PREFET DU RHONE

Direction départementale  
de la protection des populations

Lyon, le 31 MAI 2010

Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement  
106, rue Pierre Corneille  
69419 – Lyon cedex 03

Dossier suivi par : Lucile GIOVANNETTI  
☎ : 04 72 61 64 55  
Fax : 04 72 61 64 26  
lucile.giovannetti@rhone.pref.gouv.fr

**PREFET DU RHONE**  
**Installations classées pour la protection  
de l'environnement**

*Information sur la consultation de l'autorité environnementale  
relative à la demande d'autorisation présentée par  
la société POLIMETAL 6, chemin des Mûriers à GENAS*

La société POLIMETAL a présenté une demande d'autorisation, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de régulariser ses activités de traitement de surfaces 6, chemin des Mûriers à GENAS.

En tant que service instructeur, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a accusé réception du dossier complet le 29 mars 2010 et informé l'exploitant de la présentation de ce dossier à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, prévue aux articles L 122-1 et R 122-1-1 III du code de l'environnement, en application des dispositions du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009.

L'autorité environnementale susmentionnée n'ayant pas rendu son avis dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-13 I du code de l'environnement, son avis tacite est réputé favorable.

Le préfet,

Pour le Préfet,  
la Secrétaire Générale

Josiane CHEVALIER